

Département de Loir-et-Cher  
 Arrondissement de Romorantin-Lanthenay  
 Commune de SEIGY



**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
 En exercice : 15  
 Présents : 13  
 Vote pour : 14  
 Vote contre : 0  
 Abstention : 0

Date de la convocation :  
 05/05/2022

**Séance du 12 MAI 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 12 MAI, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 5 MAI 2022 s'est réuni exceptionnellement à la salle polyvalente, (crise COVID) en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 6 MAI 2022.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Françoise PLAT - Yvette MASSET - Florence FOUSSIER - Mme Annik MOREL - Guy DUCHOSSOIS - Pedro BÄCHLER - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT-François VIGREUX - Evelyne CAIL - Jean-Luc ESNAULT- Benoit DEFFIE- Claude DUVOUX.

**Absents excusés :** Patrick MOREL ayant donné pouvoir à Mme Annik MOREL - Sylvain DECOURS.

**Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

**Monsieur Bruno MAZIOU** est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<b><u>N° 33/2022</u></b>	<b>OBJET :</b> <b>VENTE AUX ENCHERES DE MATERIELS REFORMES ET DE BIENS IMMOBILIERS - RECOURS A UNE PLATEFORME INTERNET - AUTORISATION</b>	1. Commande publique 1.4 Autres types de contrats
--------------------------	--	--

Considérant la volonté de la Commune de Seigy de favoriser le réemploi des matériels et véhicules réformés dont elle n'a plus l'utilité.

La ville de Seigy souhaite organiser sur Internet via un outil de courtage aux enchères géré par la société AgoraStore ce qui implique que le prix de vente ne peut être défini avec précision avant que la vente ne soit réalisée.

Créé en 2005 en collaboration avec la Ville de Lyon, Agorastore accompagne depuis 17 ans les collectivités et les établissements publics dans la cession de leurs biens. Ils interviennent en nous proposant une plateforme de ventes aux enchères en ligne.

Ce dispositif qui allie transparence et performance, transaction conclue avec le plus offrant permet d'une part d'offrir à ces matériels une seconde vie auprès de nouveaux propriétaires utilisateurs et de générer, d'autre part, de nouvelles recettes en réintégrant le produit de ces ventes.

Agorastore facture le mois suivant la fin de vente :  
Emission d'une facture par Agorastore à la collectivité à hauteur de 15% HT sur le prix final de la vente **UNIQUEMENT** si la vente se concrétise avec un minimum de facturation de 15€ HT par facture.

### Décision

Le conseil municipal décide :

- D'autoriser Madame La Maire ou à défaut un de ses adjoints ayant reçu délégation, à utiliser le site de courtage en ligne Agorastore,
- D'autoriser Madame La Maire à signer toutes les pièces afférentes.



La Maire,

Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 20/05/2022  
publication le 20/05/2022

et de la

La Maire,

Françoise PLAT

